

1- INFORMATION SUR L'ENFANT :

Nom : Prénom : ☐ GARÇON ☐ FILLE

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Age :ans

Régime Alimentaire : ☐ Aucun ☐ Sans porc ☐ Végétarien ☐ Allergie/ Intolérance :

Allergies ou autres recommandations des parents (difficulté de santé, précaution à prendre...) : ☐ Non ☐ Oui

Si oui précisez :

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? ☐ Oui ☐ Non

2- INFORMATION RESPONSABLE LEGAL (1= payeur) : ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur légal/Famille d'accueil

Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e)/divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Concubinage

Nom : Prénom :

Adresse : Ville/Commune :

☎ Domicile :/...../...../...../..... ☎ Portable :/...../...../...../..... ☎ Bureau :/...../...../...../.....

Profession : Adresse mail :

INFORMATION RESPONSABLE LEGAL (2) : ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur légal/Famille d'accueil

Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e)/divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Concubinage

Nom : Prénom :

Adresse : Ville/Commune :

☎ Domicile :/...../...../...../..... ☎ Portable :/...../...../...../..... ☎ Bureau :/...../...../...../.....

Profession : Adresse mail :

3- PERSONNE AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :

Un enfant ne peut pas sortir seul de l'accueil de loisirs (sauf autorisation pour les enfants de 8 ans et plus). La seule personne autorisée à récupérer l'enfant est son représentant légal. En cas d'absence celle-ci peut désigner plusieurs personnes à venir chercher l'enfant. Elle doit être nommée dans la liste ci-dessous.

Nom prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Si l'enfant à 8 ans ou plus : ☐ Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'ALSH seul.

☐ J'autorise mon enfant à quitter l'ALSH seul, lors des horaires de départ. Dans ce cas je dégage le centre de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant après la sortie du centre à partir deh.....

4- DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise / ☐ Je n'autorise pas La Communauté de Communes à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de mon enfant en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou noir et blanc, sur le support photo ou vidéo, notamment à travers le site internet, la page Facebook de la Communauté de Communes Les Avant Monts ou dans le cadre de diffusion de photos ou vidéos réalisées dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs auprès des adhérents de la Communauté de Communes.

5- REGIME SOCIAL

☐ Régime général ☐ Régime Agricole (MSA) ☐ Autre Régime

6- QUOTIENT FAMILIAL / NUMERO ALLOCATAIRE

Dans le cadre d'une mise en place d'une tarification modulée, comment souhaitez-vous que le service jeunesse puisse accéder aux informations concernant votre quotient familial :

- ☐ Directement auprès de la Caisse d'allocation Familiale – N° allocataire CAF :
- ☐ Je fournis l'attestation de quotient familial de Janvier.
- ☐ Je ne suis pas allocataire CAF.

7- AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), responsable de l'enfant

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et s'engage à signaler par écrit toute modification importante (changement d'adresse ou de n° de téléphone,...) auprès du responsable de l'ALSH.
- Je m'engage à rembourser la Communauté de Communes du montant des frais médicaux avancés par elle.
- Je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur.
- J'autorise mon enfant à sortir de l'enceinte de l'ALSH pour suivre une activité d'animation.

⚠ Rappel important (voir règlement intérieur) :

Le responsable et les animateurs de l'ALSH ont l'autorisation de prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médical et intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, sur avis médical des professionnels de la santé en cas d'incapacité de joindre les parents, même sans accord parental.

Date : / /

Signature de responsable légal de l'enfant :

8- PIECE A FOURNIR (ne pas remplir ce cadre)

☐ Fiche sanitaire (si aucune modification, l'année suivante il vous sera demandé de renouveler uniquement la partie 7- AUTORISATION PARENTALE)

☐ Copie du carnet de vaccination

☐ Attestation de sécurité sociale (à fournir chaque année) ou CMU

☐ Assurance Responsabilité civil (à fournir chaque année)

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Allocataire CAF

☐ Attestation de quotient familial CAF (si vous avez coché « Je fournis l'attestation de quotient familial de Janvier » dans la partie 6-)

Allocataire MSA

☐ Attestation de quotient familial MSA

Pour les séjours :

☐ Attestation de mutuelle (à fournir chaque année)